



Editorial : Et si les utopies... ?

Durant la campagne présidentielle de 1974, René Dumont, candidat écologiste, prédisait :



« Nous allons bientôt manquer d'eau, et c'est pourquoi je bois devant vous un verre d'eau précieuse puisque, avant la fin du siècle, si nous continuons un tel débordement, elle manquera. »

Alors, hormis les 1,3 % d'électeurs qui lui ont accordé leurs suffrages, beaucoup s'amusaient de cette prédiction utopiste. Certes, la fin du XXème siècle est passée, mais près de 50 ans après, la presque totalité des départements français a dû décider des restrictions d'eau durant une grande partie de la période estivale.

Cet exemple permet d'étayer l'hypothèse qu'au-delà des évolutions climatiques et écologiques qui se profilent, les vérités économiques, sociales, géopolitiques d'aujourd'hui peuvent être chamboulées à court ou moyen terme ; que ce qui semble utopique peut devenir réalité.

On peut toujours rêver ! Ou « cauchemarder » !

Est-ce que les inégalités croissantes engendrées par la mondialisation capitaliste peuvent évoluer vers plus de justice ? Vers une autre répartition des richesses produites ? Vers une utilisation plus équitable et universelle des nouvelles technologies et des découvertes scientifiques ? Est-ce que le développement actuel des nationalismes peut s'inverser vers plus d'universalité ?

La démocratie sera-t-elle en capacité de regagner du terrain sur les obscurantismes et les régimes autoritaires ou autocrates ?

Dans un monde où tout s'accélère, où la science et les techniques permettent d'avancer toujours plus loin, en bien ou en mal selon l'utilisation que l'on en fait, où l'information réelle ou falsifiée se diffuse instantanément pour la réflexion immédiate de populations trop souvent ignorantes des sujets traités... Il y a urgence à définir à l'échelle planétaire des règles suffisamment claires et des organismes de contrôle solides pour les faire appliquer.

Une conviction utopique. Mais ça fait du bien de rêver.

Jean-Louis GIRBAL

le 15 septembre 2022

N° 18 Octobre 2022

SOMMAIRE

Économie

Face à la crise notre pouvoir d'achat régresse. P2

Actualité

Fin de vie digne, on en reparle. P3

Vie de l'Unsa

Horizon 2025, qu'és aco ? P3

Santé

Services de soins de proximité : en finir avec la liberté d'installation des médecins. P4

Autonomie

Feuille de route du ministre des solidarités : exit la loi « Grand Âge » ! P4

Actualité

Rapport du COR du 22 septembre 2022 P5

Vie de l'Unsa

Congrès de l'UNSA Retraités. P6

Consommation

Focus sur la modification temporaire de recettes. P7

Billet d'humeur

Traverser la rue ? P8

Coup de gueule

Sobriété et résilience, déjà en vigueur... P8



Face à la crise, notre pouvoir d'achat régresse.

Une inflation qui s'inscrit dans la durée, des pénuries qui se profilent, des prix qui flambent. Nombreux sont les Français, actifs ou retraités, qui peinent de plus en plus à joindre les deux bouts.

Une inflation qui s'inscrit dans la durée

Dans son point de conjoncture du 7 septembre, l'INSEE envisageait un glissement des prix de l'ordre de +6.6% en décembre 2022, par rapport à décembre 2021. L'inflation s'inscrit dans la durée. Elle résulte de facteurs multiples : crise sanitaire, crise géopolitique, crise climatique...

La perspective de pénuries énergétiques au cours de l'hiver prochain se dessine de plus en plus précisément. Le Président de la République a dû à nouveau mobiliser le Conseil de défense comme aux plus belles heures de la crise du COVID.

Si le gouvernement peut se réjouir d'une inflation moindre en France que chez nos partenaires européens, c'est au prix d'un bouclier énergétique coûteux et mal ciblé, qu'il faudra bien payer un jour, soit par la dette, dont le poids va s'alourdir avec la hausse des taux d'intérêt, soit par l'impôt.

Avec la réticence affichée du gouvernement à taxer les profiteurs de crise, l'effort va porter encore sur les classes moyennes. Les services publics, déjà exsangues, risquent de faire les frais de la crise, ou de voir les aides promises remises... à plus tard.

Des temps difficiles

Une enquête conjointe menée par le Secours Populaire et l'IPSOS, le 16^{ème} baromètre de la pauvreté, alerte sur la dégradation des conditions de vie des Français.

Quelques exemples :

- 45% des personnes interrogées déclarent avoir des difficultés à financer leurs dépenses de transports. Ce chiffre a progressé de 15 points en un an.
- 41% estiment avoir du mal à financer les dépenses d'énergie, c'est 5% de plus qu'en 2021.
- L'alimentation est également devenue un enjeu pour plus d'un tiers des Français : 37 % peinent à consommer des fruits et légumes frais tous les jours. Là aussi c'est une progression de 5% en un an.

La flambée des prix dans le domaine du transport, de l'énergie ou de l'alimentation affecte l'ensemble des Français mais frappe particulièrement les ménages dont les ressources se trouvent dans le bas de l'échelle des revenus (moins de 1 200 euros nets par mois pour un foyer), estime le Secours Populaire. Les deux tiers de ces personnes ont du mal à faire face à cet ensemble de dépenses essentielles.

Certains retraités ne sont pas épargnés par cette situation, ils sont plus de 1.3 million à vivre sous le seuil de pauvreté, soit 1100 euros pour une personne seule et 1650 euros pour un couple. Pour ces retraités, entendre parler de la « fin de l'abondance », évoquée par Emmanuel Macron, est d'autant plus difficile, qu'ils ont le sentiment d'en avoir raté le début. Rappelons cette évidence : pour eux la pauvreté est irréversible, sauf à compter sur le hasard d'une quelconque loterie.



Quant aux plus âgés d'entre nous, qui ont liquidé leur pension voici 20 ans et plus, même si au début de leur retraite, le revenu de remplacement pouvait sembler satisfaisant, voire confortable, l'érosion de la valeur des pensions, cumulée au fil des ans, a sensiblement réduit leurs revenus en euros constants. Ce qui pour eux aussi rend les temps actuels difficiles, avec la nécessité de compter...

Fin de vie digne, on en reparle...

Le 2 septembre, Line Renaud, quatre-vingt-seize printemps, mais toujours bon pied bon œil, était honorée par le Président de la République du titre de Grand-croix de la Légion d'honneur. L'occasion pour Emmanuel Macron de saluer son engagement pour le droit à mourir dans la dignité.

L'hommage n'était pas gratuit, mais servait de prétexte au lancement de la convention citoyenne appelée à se pencher sur la fin de vie.

Il est vrai que la France n'a guère brillé par son audace en la matière jusqu'à ce jour. L'euthanasie est légale chez certains de nos voisins : Belgique, Suisse, Espagne... adoptée par le parlement au Portugal...

En France, la loi Leonetti, devenue Claeys-Leonetti en 2016, mal appliquée parce que mal connue, autorise seulement le patient en fin de vie, à mourir de faim et de soif, en « bénéficiant », après arrêt des traitements, d'une sédation dont l'efficacité pour atténuer la souffrance n'est pas toujours garantie.

Le président de la République a la « conviction qu'il faut bouger », sur la question de la fin de vie, mais aussi « que ce ne sera pas si simple ». En effet, on se souvient du barrage dressé par les députés conservateurs pour empêcher le débat sur la proposition de loi présentée en 2021, par le député Falorni sur ce sujet.

La convention citoyenne consacrée à la fin de vie sera lancée début octobre. Elle devrait être l'amorce d'un projet de loi soumis au parlement début 2023.

A suivre...



Horizon 2025... Qu'es aquò ?

Avec les élections professionnelles de décembre 2022, s'ouvre pour l'UNSA une nouvelle période qui permettra de mesurer la progression de l'UNSA dans le paysage syndical et de lui permettre d'atteindre ou d'approcher le graal des 8% de suffrages dans les élections professionnelles du secteur privé, clé pour être reconnue comme organisation représentative.

Quel intérêt pour les retraités ?

La représentativité donne droit à siéger de façon incontestée dans certaines instances, comme les CPAM, les CARSAT, les CDCA où les intérêts des retraités sont engagés. De même, représentative dans le privé, l'UNSA serait associée à la gestion du régime complémentaire obligatoire AGIRC ARRCO. Pas anodin, même lorsqu'on a cessé sa vie active.

Où se situe le seuil de représentativité ?

Cinquième organisation syndicale française, l'UNSA est la seule à voir son influence progresser. Pour autant, la représentativité étant calculée uniquement sur les élections professionnelles du secteur privé, il faudrait que l'UNSA, déjà représentative dans 84 branches professionnelles, progresse de 150 000 voix pour acquérir sa représentativité. Enjeu de taille mais pas insurmontable... C'est ce qu'est venue expliquer Marie-Noëlle Rousse, Secrétaire Nationale de l'UNSA chargée de l'accompagnement et de l'animation des Unions régionales et départementales de l'UNSA, à Montpellier le 14 septembre, devant une trentaine de militants de tous horizons professionnels...

Retraités, que peut-on faire ?

Privés de par notre position du droit de vote, on peut quand même agir. Si l'on a la fibre militante, on peut participer à des tractages ou des campagnes d'appels téléphoniques. Plus simplement, on peut jouer les prescripteurs ou comme on dit aujourd'hui, les « influenceurs ».

Pas en se filmant avec un smartphone sur la terrasse d'un hôtel de Dubaï, pour décliner trois raisons de voter UNSA ! Mais de façon simple et modeste, dans le cadre familial ou dans le cercle des proches, en rappelant aux actifs qu'il y a des élections professionnelles, que c'est pas mal de voter, et que c'est même plutôt très bien de voter UNSA ! Et ça c'est à la portée de chacun d'entre nous, devant le barbecue du dimanche, ou en aidant à monter le bureau Ikea du petit fils.

Au fait dans les trois fonctions publiques, les élections professionnelles, c'est le 8 décembre, et ça commence le 1^{er} décembre pour les votes électroniques. Alors mi-novembre, on pense à en parler !

Services de soins de proximité : en finir avec la liberté d'installation des médecins

La question des déserts médicaux est récurrente. Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) aborde dans son dernier rapport la question des soins de proximité. Il avance des propositions pour améliorer l'accès aux services de soin qui présentent un intérêt réel :

- Développement des structures de soin de proximité permettant aux professionnels de santé de travailler de façon collective.
- Organisation permettant de libérer du temps médical en dégageant les praticiens des tâches administratives.
- Développement de politiques de prévention et d'éducation à la santé.

Si ces propositions vont dans le bon sens, elles ont déjà été explorées et mises en œuvre, souvent à l'initiative de collectivités territoriales désireuses de maintenir des services de soins de proximité. Les maisons de santé pluridisciplinaires se multiplient, sans toujours attirer les praticiens, malgré des offres alléchantes (cabinets équipés, offre de logement...). Il faut parfois patienter six mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste, même quand on vit dans l'Hérault, expérience douloureusement vécue par notre ami Alf, ce qui lui a inspiré le dessin ci-contre.



Le système incitatif atteint ses limites. Pour garantir un accès aux soins à tous, il est temps de mettre fin à la liberté d'installation des médecins et de prioriser l'installation dans les déserts médicaux.

Pour l'UNSA, comme pour l'UNSA Retraités, il est temps de remettre en place des systèmes de gardes obligatoires pour l'ensemble des professions médicales et paramédicales. Ce sont les seuls moyens de répondre à l'urgence d'une situation ignorée trop longtemps.

Autonomie

Feuille de route du ministre des solidarités : exit la loi « Grand Âge » !

En juin 2018, le président Macron annonçait une loi « Grand-Âge » pour répondre au défi du vieillissement. Cette loi, elle était attendue tant par les professionnels du secteur que par les représentants et les familles des personnes en perte d'autonomie. Son urgence est revendiquée par nombre de parlementaires.

Pour l'UNSA Retraités, la loi « Grand-Âge » est la condition pour dégager des moyens à la hauteur des enjeux : améliorer la prévention de la perte d'autonomie, tant à domicile qu'en établissement, rendre plus attractifs les métiers de l'aide à la personne, par l'augmentation des rémunérations et par la revalorisation de leur image dans le public... Tout cela exige des moyens considérables, les rapports qui ont listé les besoins sont légion et nous nous en sommes fait l'écho à longueur de colonnes.

Pourtant, en présentant sa feuille de route, Jean-Christophe Combe, le nouveau ministre de la Solidarité, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, vient de décevoir les attentes : « **Un projet de loi ne me semble pas forcément le plus approprié pour passer à l'action. On devrait attendre de nombreux mois le temps qu'il soit débattu avant de commencer à le mettre en œuvre.** »

Se présentant comme un « faiseur » plutôt qu'un « diseur », le ministre prétend engager de grands chantiers pour répondre aux enjeux démographiques du vieillissement de la population en faisant l'économie d'un texte de loi structurant. Sans insulter l'avenir, il y a fort à craindre que les grands chantiers se résument dans le proche avenir à quelques lignes budgétaires dans le futur projet de Loi de finances de la Sécurité sociale, bien en deçà des mesures nécessaires.

Le projet du ministre est à suivre de près, nous le ferons avec vigilance, et dénoncerons si nécessaire la procrastination qui affecte depuis trop longtemps un dossier social de première urgence.

Rapport du COR du 15 septembre 2022 :

Un système des retraites qui se stabilise, des revenus des retraités qui régressent, la pauvreté qui s'aggrave chez les retraités les plus modestes.

Attendue depuis le mois de juin, l'édition 2022 du rapport du COR a été rendue publique sur le site du COR dans la soirée du 15 septembre.

L'analyse qui suit est succincte et se focalise sur trois sujets :

- *L'évolution de la part de la richesse consacrée au financement des retraites à court et moyen terme.*
- *Le niveau de vie des retraités et son évolution comparative au niveau de vie des actifs en emploi*
- *La pauvreté chez les retraités*

Une analyse plus exhaustive sera publiée dans les prochaines semaines dans la rubrique « Dossiers » du site de l'UNSA Retraités.

L'évolution de la part de la richesse consacrée au financement des retraites, à court et moyen terme

Les dépenses de retraites, de l'ordre de 13.8% du PIB, devraient rester stables jusqu'en 2027, avec une part de 13.9% à de la richesse nationale consacrée aux retraites à cette date. Les dépenses de retraites devraient s'alourdir entre 2027 et 2032 pour se stabiliser ou diminuer par la suite.

Les raisons : le recul de l'âge de départ à la retraite et une progression des pensions plus lente que celle des revenus d'activité.

On relèvera qu'en 2021, le système des retraites a dégagé un excédent de près de 900 millions d'euros dû à la croissance de l'activité liée à la sortie de la pandémie. Cette tendance devrait se confirmer en 2022 avec un excédent 3.2 milliards d'euros.

On peut dresser le constat suivant : lorsque la consommation est soutenue, comme lors de l'épisode du quoi qu'il en coûte, l'économie redémarre, l'activité est plus soutenue, les cotisations rentrent et le système des retraites s'équilibre et se consolide. A méditer lorsqu'on nous menace de la fin de l'abondance !

Le niveau de vie des retraités en 2019

En 20 ans le niveau de vie a progressé de 1% par an en euros constants sur la période 2002-2010. Il a ensuite stagné entre 2010 et 2017, puis baissé de 2.1% en 2018 et progressé de 1.1% en 2019.

Le niveau de vie médian des retraités se situe à 1878 euros. La moitié des retraités ont un revenu supérieur à ce chiffre, l'autre moitié, un revenu inférieur.

Les 10% de retraités les plus pauvres disposent de moins de 1128 euros.

Les 10% de retraités les plus riches ont un revenu supérieur à 3220 euros.

Comme constaté les années précédentes, les écarts de richesse entre les 10% les plus riches et les 10% des plus pauvres sont moindres chez les retraités que parmi les actifs.

Chez les retraités, les plus riches disposent d'un revenu 2.9 fois supérieur aux plus pauvres. Le rapport est 3.3 chez les actifs.

Le niveau de vie moyen des retraités correspond à 101.5% de celui de l'ensemble de la population. Ce rapport était de 105% en 2017.

Comparé aux actifs en emploi, le revenu des retraités est de 2132 euros contre 2345 euros pour les actifs en emploi, soit 90.9% du revenu des actifs en emploi. En 2017, le revenu des retraités correspondait à 95% du revenu des actifs en emploi.

(Source : Rapport du COR 15.09.2022, Données septembre 2022 partie 3 Fig 3.6)

Si contrairement aux idées reçues les données du COR attestent que les revenus des retraités sont inférieurs à ceux des actifs, on constate que l'écart se creuse depuis 2017 au détriment des retraités. Les causes : les majorations des contributions sociales, le durcissement du calcul des retraites (décote), l'indexation sur les prix calculée de façon qu'elle ne compense pas l'inflation...

Pour preuve la pension moyenne des retraités résident en France s'élève à 1544 euros, elle était de 1585 euros en 2017 soit une baisse de 2.6% en deux ans.

Le taux de pauvreté des retraités

9.6% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté établi à 60% du revenu moyen, c'est moins que pour l'ensemble de la population où l'on relève 14.6% de personnes sous le seuil de pauvreté. Cependant, ce taux a progressé de 0.8% pour les retraités entre 2018 et 2019.

Plus grave, le taux de pauvreté chez les plus de 65 ans vivant seuls atteint 15.9% en 2019 et a progressé de 1.6% entre 2018 et 2019.

Lorsque les personnes seules de plus de 65 sont des femmes, le taux de pauvreté atteint 16.5%.

La précarité est plus élevée chez les personnes âgées vivant seules que dans l'ensemble de la population.

La situation des retraités les plus précaires s'est dégradée sous le mandat du président Macron, les mesures tels que la suppression de la taxe d'habitation n'ayant eu aucun effet sur les conditions de vie de ces personnes qui en étaient déjà exonérées.

Par contre le gel des pensions a contribué à les précariser, pendant qu'à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, les plus riches bénéficiaient d'une fiscalité avantageuse et voyaient leur fortune progresser largement.



Vue interne

L'UNSA-Retraité en congrès

Le **congrès national de l'UNSA-Retraité** se tiendra les 24 et 25 janvier 2023 à Paris. L'occasion pour notre organisation de faire le point sur le passé récent, depuis son congrès de décembre 2018, et de préparer l'avenir par l'adoption de la « résolution générale ».

Chaque région et chaque département y sera représenté par un délégué.

Notre congrès régional

Pour préparer ce moment important pour notre syndicat, un **congrès régional** de l'UNSA-Retraité Occitanie se tiendra le 14 novembre prochain à Lézignan-Corbières en présence des co-secrétaires généraux régionaux de l'UNSA. Tous les départements de l'Occitanie sont appelés à y envoyer une délégation.

En amont, nos congrès départementaux.

Il sera lui-même précédé de **réunions organisées dans les départements** par les militants UNSA-Retraité locaux et leur Union Départementale. Les adhérents sont fortement invités à y participer pour donner leurs avis et partager leurs analyses de la situation. Il sera notamment important d'y examiner notre projet syndical (résolution générale) pour apporter d'éventuels amendements à la mouture initiale proposée par le Bureau National du 18 juin dernier.



Réunions départementales préparatoires au Congrès régional

Quelques dates...

Hérault :

22 septembre, Maison des Syndicats, Montpellier

Aveyron :

5 octobre

Tarn :

5 octobre à 14 h - UNSA - 17 rue Fonvieille - Albi

Gard :

10 octobre, restaurant du tennis, 29 rue Pitot Nîmes

Hautes Pyrénées :

13 octobre à 9 h 30, Bourse du Travail, Tarbes

Haute-Garonne :

24 octobre à 9 h 30
UD 31 20 chemin du Pigeonnier de la Cépière bât A Toulouse

Mobilisons-nous pour faire vivre l'UNSA-Retraité.

Focus sur la modification temporaire de recettes.

Face aux difficultés d'approvisionnement de certains produits (huile de tournesol, œufs et volailles), le ministère de l'Économie autorise temporairement les industriels agroalimentaires et cosmétiques à modifier leurs recettes sans changer l'emballage du produit. Explications.

La crise en Ukraine et en Russie engendre des difficultés d'approvisionnement de certains produits, et en particulier de l'huile de tournesol qui entre dans la composition de nombreuses denrées produites par l'industrie alimentaire.

Depuis le 26 avril 2022, le ministère de l'Économie a autorisé, pour six mois, maximum, les industriels à remplacer, dans leurs recettes, l'huile de tournesol par d'autres ingrédients, sans changer leurs emballages. Ces dérogations font l'objet d'un réexamen au bout de 3 mois.

Depuis le 13 juillet 2022, les dérogations sont étendues aux produits cosmétiques. Enfin, depuis fin août, en raison de l'épidémie de grippe aviaire, les industriels proposant des produits à base d'œufs ou de volailles ont des difficultés d'approvisionnement sont également autorisés par la DGCCRF* à déroger à certaines obligations d'étiquetage pour une durée de 3 mois maximum à compter de la date d'autorisation de leur demande.

Information du consommateur du changement de recette.

Les industriels sont tenus d'indiquer explicitement et visiblement sur l'emballage le changement de recette. À minima, la mention de type « DEROG » (pour dérogation) doit être apposée à proximité de la date limite de consommation.

L'indication du changement de recette doit être immédiate et mentionnée directement sur le produit de façon visible et lisible, dans les cas suivants :

- Ajout d'un allergène comme le soja (via l'introduction de lécithine de soja) et l'arachide (via l'introduction d'huile d'arachide) ou de gluten ;
- Ajout d'un ingrédient issu d'OGM ;
- Le non-respect à cause du changement de recette d'une allégation environnementale telle que « sans huile de palme », « sans OGM », « nourri sans OGM » ou « issu de l'agriculture biologique », « élevé sans traitements antibiotiques », « élevé en plein air.

La DGCCRF* conseille fortement aux consommateurs allergiques de vérifier lors de l'achat, dans le marquage figurant en face avant ou à proximité de la liste des ingrédients, que la recette de leurs produits habituels n'a pas évolué.

Les substitutions envisagées dans les produits cosmétiques portent uniquement sur des huiles végétales qui ne contiennent pas d'allergènes réglementés dans les cosmétiques.



Consultation de la liste des produits modifiés.

Les consommateurs qui souhaitent connaître la liste exhaustive des produits et les marques qui sont concernés par un changement de recette peuvent consulter la base de données en open source sur le site de la DGCCRF. (<https://economie.gouv.fr/dgccrf/>).

On peut rechercher ces produits qui bénéficient donc d'une dérogation d'étiquetage temporaire par leur nom, leur marque, leur code-barres ou leur catégorie (rayon).

La liste complète des produits (plus de 300 début septembre) est consultable et téléchargeable sur DérogConso. A l'entrée, aux caisses et dans les rayons concernés, les magasins doivent apposer des affiches afin d'informer et prévenir les consommateurs. Ces affiches comportent un QR code renvoyant vers la base de données des produits. Cette obligation d'information à destination des consommateurs s'applique également aux sites de e-commerce doivent pour chaque référence concernée.

*DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes.

Traverser la rue ...?

Les difficultés à recruter du personnel dans certaines filières professionnelles ont renforcé quelques idées préconçues sur la volonté réelle d'une partie de la population à chercher du travail.



Certes, tout progrès social génère des « profiteurs » et le droit à des allocations chômage n'y déroge certainement pas. Mais utiliser cet état de fait simpliste et limité pour énoncer une règle quasi générale concernant les chômeurs relève de la supercherie politique.

En déclarant publiquement et médiatiquement à plusieurs reprises qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi, le Président de la République a contribué à créer dans l'opinion une culpabilité des « sans emploi » devenus des boucs-émissaires faciles.

Quand, comme d'autres à la droite de l'échiquier politique, il évoque la notion de « mérite », prend-il en considération tous les critères ? Par exemple le fait que les plus pauvres doivent s'éloigner de plus en plus de leur lieu de travail du fait de la progression exponentielle du coût de l'immobilier et des loyers ? Comment comparer le « mérite » d'un employé qui passe deux ou trois heures dans les transports parisiens pour gagner moins de 100 € dans sa journée de travail et le trader de Neuilly, à dix minutes de trottinette de La Défense où il va gagner 5, 10 fois, 15 fois plus que lui... pour avoir enrichi encore plus des personnes qui, elles, n'ont même pas eu besoin de se déplacer ?

Comment comprendre, à contrario, sa volonté d'alléger fortement les « droits de succession », en particulier sur les patrimoines importants ? Certes, les mérites du disparu qui a constitué ce patrimoine peuvent être bien réels (mais pas toujours), mais quel est le mérite de celles et ceux qui en héritent ?

Il oublie un peu vite que les emplois disponibles ne sont pas forcément proches des lieux de résidence de ceux qui ont subi des pertes d'emploi, que ceux-ci n'ont pas toujours les moyens de changer de résidence du fait des fluctuations immobilières.....et de l'attitude des banques, que ce peut être compliqué de bouleverser la vie de toute une famille (y compris l'emploi du conjoint), que les embauches proposées ne correspondent pas forcément à la qualification et aux capacités des personnes concernées.....

A la volonté politique affichée de réviser (et dégrader ?) les droits sociaux, nous devons syndicalement présenter un état des lieux précis et exhaustif des multiples situations rencontrées, en déceler les causes avant de proposer d'éventuelles évolutions permettant aux salariés et chômeurs d'être protégés.

Jean-Louis Girbal



Sobriété et résilience, déjà en vigueur

Nous vivons une hausse des prix record accompagnée de risques importants de pénuries.

En matière énergétique, le « bouclier » tarifaire en place sera prolongé en 2023 limitant, pour les particuliers, la hausse de l'électricité à 15%. Globalement 10% d'économies énergétiques sont demandées par nos gouvernants. Lors d'une conférence de presse, notre première ministre nous a recommandé de faire preuve de sobriété et résilience,

(Sobriété : quelqu'un qui se comporte avec retenue –

Résilience : aptitude d'un individu à se conduire et à vivre de manière satisfaisante en dépit des circonstances traumatiques).

Voilà une démarche que bien des personnels de santé connaissent et appliquent depuis bien des années à l'hôpital public, dans les EPHAD...

En matière d'éducation, nombreux sont les enseignants qui, dans leurs classes, jonglent en permanence avec sobriété et résilience !

Parmi les 17,8 millions de retraités, pensionnés, nombreux appliquent déjà quotidiennement la sobriété économique et sociale pour ce qu'on nomme les dépenses contraintes et alimentaires ? L'alibi de la sobriété peut rapidement servir de justificatif de dysfonctionnement dans les secteurs ou services en difficultés par manque de personnel ou de moyens.

Si elle ne l'est pas déjà pour les plus précaires d'entre nous, la sobriété peut devenir une injonction insupportable.

Pour la réussite de cette ambition, Il conviendra que le monde politique qui nous gouverne soit exemplaire et associe le citoyen.

Pierre Boutot